Table des matières

Ι	I Droit de l'informatique	2	2
1	L'informatique et les libertés individuelles		3
	1.1 Nos libertés individuelles à l'ère technolog	ique	3
	1.2 Le protecteur de nos libertés : la CNIL .		4

Première partie Droit de l'informatique

Chapitre 1

L'informatique et les libertés individuelles

1.1 Nos libertés individuelles à l'ère technologique

Nos 4 libertés fondamentales :

Notre droit à l'anonymat dans nos déplacements, question

- De la géolocalisation
- De la vidéo protection :
 - Filment : la voie publique et les lieux ouverts au public et sont soumis aux dispositions du code de la sécurité intérieure.
- De la vidéo surveillance :
 - Concernent : lieux non ouverts au public (bureaux ou réserves des magasins) et soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés ».
- Droit à la préservation de notre identité
- Droit à la transparence
- Droit à la vie privée
 - La vie privée, en fait il faut pour être précis dire plutôt « le droit à l'intimité de la vie privée » fait partie des droits civils. vie privée ⇒ pas déf pour éviter de limiter la protection aux seules prévisions légales.

Définition biométrie CNIL : La biométrie regroupe l'ensemble des techniques informatiques permettant de reconnaître automatiquement un individu à partir de ses caractéristiques physiques, biologiques, voire comportementales. Les données biométriques sont des données à caractère personnel car elles permettent d'identifier une personne.

 $ex: Amazon \ Recognition$

Pays déployé biométrie \Rightarrow Chine.

1.2 Le protecteur de nos libertés : la CNIL

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés Créée en 1978

Mission générale de la CNIL : Veiller à ce que l'info soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

La CNIL est une **Autorité Administrative Indépendante** car :

- statut assure son indépendance vis-à-vis de l'État
- représentée par une personne physique, son président (Isabelle Falque Pierrotin)

Composition de la CNIL : La commission se compose de 18 membres

Moyens de la CNIL :

- 17 161 536 € de budget en 2017
- 198 agents à fin 2017

Missions de la CNIL :

— Informer

La CNIL informe les personnes droits et obligations. Elle propose au gouvernement mesures de nature à adapter la protection des libertés et de la vie privée à l'évolution des techniques.

Rmq: Pour création E, CNIL met en avant le principe du « privacy by design »: prise en compte de la loi Informatique et Libertés et du RGPD dès la conception du produit ou service.

— Recenser les fichiers

La CNIL exerce, pour le compte des citoyens qui souhaitent, l'accès aux fichiers intéressant la sûreté de l'État, la défense et la sécurité publique notamment ceux des Renseignements Généraux et de Police Judiciaire. 2017 : 4039 D d'accès.

— Garantir le droit d'accès

— Contrôler

La CNIL vérifie que la loi est respectée en contrôlant les applications informatiques.

La Commission use de ses pouvoirs de vérification et d'investigation :

- Pour instruire les plaintes
- Pour disposer d'une meilleure connaissance de certains fichiers
- Pour mieux apprécier les conséquences du recours à l'informatique dans certains secteurs

ex : Sanction Google 2014 (Non application du droit à l'oubli)

A la fin 2017:

- 341 contrôles
- 79 mises en demeure (= ultimatum pour solutionner un problème)
- 14 sanctions

Quelques sanction 2018:

— Janvier : Darty, 100 000€ (Insuffisance à la sécurisation des données des clients ayant eu recours au SAV en ligne)

— Réglementer

La CNIL établit des normes simplifiées pour que les traitements les + courants et les - dangereux pour les libertés fassent l'objet de formalités allégées.

RGPD: 25 mai 2018

RGPD: Règlement G sur la Protection des Données

GDPR: General Data Protection Regulation

But : unifier les approches de la réglementation des données de tous les États membres, en veillant à ce que toutes les lois sur la protection des données soient appliquées de la même manière dans l'ensemble de ces pays.

OTT : over the top (en contournant le fournisseur d'accès internet, exemple : Netflix)

Marché volatile : variation du cours de la bourse importante

Avant, le CIL = Correspondant Informatique et Libertés Après, le DPO = Data Protection Officer = délégué à la protection des données

Depuis 2005, E, établissements publics, associations peuvent désigner un Correspondant Informatique et Libertés.

- Fin 2017: 18 802
- Nombres de CIL en France fin 2017: 5107

Avantage principal:

— Allègement des formalités auprès de la CNIL.

Principales caractéristiques du CIL (DPO) :

- Il doit être indépendant : Pas responsable des traitements informatiques
- Il peut assurer d'autres fonctions : Direction juridique, service qualité

- Il doit avoir les qualifications nécessaires
- Il peut s'agir d'une personne interne ou externe à l'organisation
- Il peut être désigné par plusieurs organisations

$DPO \Rightarrow super CIL$

Pour les entreprises qui ont un CIL, ce dernier est légitime à occuper cette fonction.

$DPO \Rightarrow p\acute{e}rim\grave{e}tre$ plus large.

« Le CIL arrête la liste des traitements et s'assure de leur conformité. Le DPO va devoir, lui, **savoir évaluer les risques**».

Double culture de la gestion des risques et de la conformité mais aussi des compétences en IT et en sécurité.